Liste des documents à fournir pour une aide à la mobilité internationale étudiante en 2022/23

Comment candidater ?

- La candidature pour une aide à la mobilité internationale étudiante s'effectue en s'inscrivant sur le formulaire en ligne disponible sur le site de l'Université, à la rubrique Les aides à la mobilité internationale étudiante.
- Le formulaire en ligne « Candidature à une Aide à la Mobilité Internationale Étudiante » doit être imprimé et sauvegardé au format PDF avant d'être validé ; après enregistrement, il n'est plus accessible.
- Vous devez constituer un dossier de candidature numérique avec la liste des pièces à fournir ci-dessous.
- Vous ne constituez qu'un seul dossier par type de mobilité, ce dossier est valable pour l'ensemble des aides à la mobilité proposées.

Comment déposer votre dossier ?

- Une fois votre inscription effectuée, le dossier de candidature COMPLET doit être envoyé par email à l'adresse dossier-candidature-amie@sorbonne-nouvelle.fr.
- Toutes les pièces du dossier numérique doivent être assemblées en UN SEUL DOCUMENT PDF.
- Vous devez respecter la date limite de candidature et la procédure d'envoi du dossier dématérialisé.

Pièces justificatives à fournir et à enregistrer dans l'ordre indiqué en UN seul document au format PDF :

1) Un exemplaire imprimé de votre formulaire de candidature en ligne à une aide à la mobilité internationale

2) Une lettre de motivation en français, dactylographiée (rédigée avec un clavier d'ordinateur) et adressée aux membres de la commission de sélection des aides à la mobilité de la Sorbonne Nouvelle

3) Si vous êtes en situation de handicap ou d'affection longue durée (ALD) : un justificatif médical et le plan d'accompagnement de la Sorbonne Nouvelle.

   - Si vous effectuez une mobilité en Europe, dans un pays du programme Erasmus+, et que vous avez une attestation de décision MDPH ou une attestation d'affection longue durée (ALD) ou une carte d'invalidité, rajoutez également ce document.

4) Une copie de toutes les pages de l'avis d'imposition de vos parents de l'année 2021 sur les revenus 2020.

   - Si vous êtes fiscalement rattaché.e à leur foyer, vous devez obligatoirement apparaître dans le nombre de parts noté sur leur avis d'imposition.
   - Si vous ne figurez pas dans le nombre de parts notés sur l'avis d'imposition de vos parents, vous devez également fournir votre propre avis d'imposition.
   - Si les revenus sur l'avis d'imposition sont à zéro, vous devez joindre un justificatif de ressources pour l'année 2020 comme les allocations familiales ou tout autre document en votre possession.
   - Si l'avis d'imposition est étranger, vous devez le joindre au dossier en l'accompagnant d'une traduction résumée qui peut être faite par vous-même. Vous mentionnerez le nom du déclarant, celui des personnes à charge, leur lien avec la personne ayant déclaré ses impôts et les revenus bruts globaux de l'année 2020.

   - Si vous fournissez votre propre avis d'imposition de l'année 2021 sur les revenus de l'année 2020 et que vous avez déclaré moins de 9 327 €, vous devez fournir l'avis d'imposition de vos parents de l'année 2021 sur les revenus 2020. Même si vous n'êtes plus rattaché.e au foyer familial, c'est l'avis de vos parents et le vôtre qui seront pris en compte.
   - Si vous fournissez votre propre avis d'imposition de l'année 2021 sur les revenus de l'année 2020, que vous avez déclaré des revenus d'au moins 50% du SMIC brut annuel, soit plus de 9 327 €, mais que vous percevez une pension alimentaire, vous devez fournir l'avis d'imposition de vos parents de l'année 2021 sur les revenus 2020. Même si vous n'êtes plus rattaché.e au foyer familial, c'est l'avis de vos parents et le vôtre qui seront pris en compte.

- Si vous fournissez votre propre avis d'imposition de l'année 2021 sur les revenus de l'année 2020, que vous avez déclaré des revenus d'au moins 50% du SMIC brut annuel, soit plus de 9 327 €, et que vous ne percevez pas de pension alimentaire, vous devez prouver que vous êtes réellement indépendant.e en joignant au dossier :

  - un justificatif de domicile distinct de celui du foyer familial : quittance de moins de 3 mois (loyer, gaz, électricité)
  - vos fiches de paie de l'année 2020

5) Une copie de toutes les pages du livret de famille de vos parents prouvant votre filiation ainsi que celle de tous vos frères et sœurs.

- Si vous avez des beaux-parents dont les enfants figurent dans le nombre de parts noté sur l'avis d'imposition de vos parents, vous devez également fournir la copie de toutes les pages de leur livret de famille.
- Si vous n'avez pas de livret de famille, vous pouvez fournir votre acte de naissance avec filiation ainsi que celui de tous les enfants mentionnés sur l'avis d'imposition de vos parents.
- Si vos documents sont étrangers, vous devez les joindre au dossier en les accompagnant d'une traduction qui peut être faite par vous-même.

  - Si vous ne fournissez pas l'avis d'imposition de vos parents parce que vous financièrement autonome, cette pièce n'est pas nécessaire.

6) Si vous êtes boursier.e sur critères sociaux : une copie de la notification d'attribution définitive du CROUS pour l'année 2022/23. L'échelon et le montant de vos mensualités doivent être mentionnés. Si vous n'êtes pas en possession de votre notification définitive, la notification conditionnelle 2022/23 est acceptée à titre provisoire, vous nous transmettrez la notification définitive à réception.

  - Si vous n'avez reçu aucun des deux documents précédents, vous joindrez les copies de votre notification d'attribution définitive du CROUS pour l'année 2021/22 et de votre demande de bourse 2022/23.

7) Si vous avez perçu une bourse de mobilité en effectuant un séjour à l'étranger dans une université autre que la Sorbonne Nouvelle : une attestation de cette université précisant le nom de l'organisme financeur, le nombre de jours financés, le montant de l'aide versée, l'année académique de votre mobilité ainsi que le niveau d'études dans lequel vous étiez inscrit.e pendant votre séjour.

8) Si vous effectuez une <u>mobilité d'études dans le cadre d'un programme d'échanges</u> Erasmus+, International, Co-diplôme / Diplôme International, le point n°8 ne vous concerne pas. Passez directement au point n°9.

Si l'objet de votre mobilité est lié exclusivement à une étude de terrain, un séjour de recherche ou un stage obligatoire, vous devez nous transmettre les documents listés dans le point n° 8.

⇨ <u>Vous candidatez pour une aide à la mobilité dans le cadre d'une étude de terrain ou d'un séjour de recherche</u> :

- une attestation de votre directeur de recherche validant votre projet de terrain ou de recherche
- une lettre d'invitation de la structure d'accueil sur papier à en-tête indiquant les dates exactes de début et de fin de votre mobilité. Cette lettre doit être tamponnée et signée par le responsable
- un certificat de scolarité Sorbonne Nouvelle 2022/23

  - Si vous n'avez pas encore fait votre inscription académique pour l'année 2022/23, vous joindrez à titre provisoire la copie de votre certificat de scolarité Sorbonne Nouvelle 2021/22.

⇨ <u>Vous candidatez pour une aide à la mobilité dans le cadre d'un stage obligatoire</u> :

- une copie de la convention de stage de l'université revêtue de la signature et du cachet de la structure d'accueil ainsi que de la Sorbonne Nouvelle
- une attestation du tuteur de la Sorbonne Nouvelle, ou du secrétariat de votre département, précisant que le stage est obligatoire et indiquant le nombre de crédits (ECTS) qui seront validés

- une attestation de la structure d'accueil sur papier à en-tête indiquant les dates exactes de début et de fin du stage, le détail de votre gratification (montant) et/ou vos avantages (logement, transport, restauration). Cette lettre doit être tamponnée et signée par le responsable de la structure d'accueil.

9) Le document de présentation de votre RIB téléchargeable ici. La page 1 doit être complétée à l'aide de votre clavier d'ordinateur (pas à la main) et votre relevé d'identité bancaire inséré dans le cadre en page 2. Le RIB doit être à votre nom, les RIB au nom des parents ne sont pas acceptés.

10) Les conditions générales de l'aide à la mobilité internationale dûment remplies et signées téléchargeables ici.

11) Ce point ne vous concerne pas :

- Si votre mobilité ne se déroule pas en Europe, dans un pays du programme Erasmus+
- Si vous êtes boursier du CROUS à l'échelon 6 ou 7
- Si vous êtes en situation de handicap ou d'affection longue durée (ALD)

Par contre, si vous effectuez une mobilité en Europe, dans un pays du programme Erasmus+, **et** que vous relevez d'une des situations ci-dessous, joignez le justificatif mentionné dans la colonne de droite :

Publics concernés	**Justificatifs à produire**
Habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) ***ou*** Habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.) et copie écran de la preuve de classement ZRR ou QPV. Si votre nom ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom des parents ou du conjoint marié ou pacsé, sur justificatif.
Appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€	Attestation CAF de quotient familial
Demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an	Attestation Pôle emploi

Dernière mise à jour 17/06/2022